

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RIGNAC**

---

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	<b>SEANCE DU 20 MARS 2026</b>
Afférents au Conseil Municipal : <span style="float: right;"><b>19</b></span>	<b>Le vingt mars deux mille vingt-six à vingt heures trente</b> , le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice : <span style="float: right;"><b>19</b></span>	
Qui ont pris part à la délibération : <span style="float: right;"><b>19</b></span>	
Date de la Convocation : <span style="float: right;"><b>16 mars 2026</b></span>	

**Présents** : Jean-Marc CALVET, Isabelle MIRABEL, Jean-Pierre ISSALY, Nathalie GLADIN, Michel PRADELS, Marie-Anne DELTORT, Maurice MARTY, Jérôme CAYRE, Christine GARIBAL, Florence PEGUES, Anthony FILHOL, Marie-Laure ESPEILHAC, Alain CAYLA, Mélanie MAZENQ, Jean-Pierre LACOMBE

**Absents excusés ayant donné procuration** : Marion CAPMARTIN (procuration à Mélanie Mazenq), Gaëtan RUAT (procuration à Michel Pradels) Justine FILHOL (procuration à Isabelle Mirabel) Stéphane CASAGRANDA (procuration à Jean-Marc CALVET)

**Secrétaire de séance** : Christine GARIBAL

**Délibération n° 2026-24 – Institution et vie politique  
Fixation du nombre d'Adjointes**

Sous la présidence de M. Jean-Marc CALVET, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la création de **4** postes d' adjoints au maire.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme.

Acte certifié exécutoire par dépôt en préfecture :

- dépôt en Préfecture le :
- publication ou notification du :

Le Maire,  
Jean-Marc CALVET  
ACTE DEMATERIALISE